

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session AUTOMNE 2018

POL 4411-20
Organisations internationales : l'ONU et ses institutions
spécialisées

Chargé de cours : Chalmers LaRose
Mardi 14h-17h

Courriel : larose.chalmers@uqam.ca

Local: A-3640

Heures de disponibilité : sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU COURS

Organisations internationales et ordre du monde : les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale ; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital ; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

OBJECTIFS ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours POL 4411 explore à la fois la rationalité, la pertinence et la contribution des organisations internationales dans la politique internationale contemporaine. L'un de ses objectifs premiers est d'initier, et sensibiliser, les participants à l'importance des organisations internationales, et les institutions qui les encadrent, en tant que forums et instruments facilitant les interactions entre les acteurs internationaux, en particulier les États.

Dans le cadre de ce cours, les organisations internationales sont étudiées en tant qu'acteurs d'un système international en mouvement, et indéterminé - marqué par une situation d'interdépendance de plus en plus étroite entre les acteurs - et d'une

« société » internationale engagée dans une quête constante de principes et règles communs et partagés. Dans cette optique, ces organisations internationales sont appréhendées comme mécanismes et lieux de production de normes, de valeurs communes et d'institutions destinées à façonner l'environnement au sein duquel se déroulent les interactions entre les acteurs intervenant dans la politique mondiale.

Bien évidemment, nous accorderons une grande place à des exercices de discussions approfondies autour de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions/agences spécialisées. Une attention soutenue sera réservée aux enjeux et conjectures entourant la forme aussi bien que l'orientation, actuelle et future, de l'Organisation des Nations Unies et de ses principales agences. Les sujets abordés couvriront les domaines relatifs à la paix et à la sécurité internationale, à l'économie et au commerce international, à la coopération pour le développement ainsi qu'aux questions se rapportant aux enjeux sociaux, humanitaires et culturels.

ORGANISATION / MODE D'ÉVALUATION

L'ouvrage suivant est **facultatif**.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011

Vous pouvez vous le procurer à la COOP.

Un recueil de textes est également disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

EVALUATION

La charge de travail est répartie de la manière suivante

Examen Intra : 35%

Travail en équipe : Présentation en classe sur 10 + Texte sur 25 = 35%)

Note de synthèse : 30%

- 1) **EXAMEN INTRA (16 octobre 2018) – 30% de la note finale.** Revue de la matière vue en classe et des principaux points soulevés par les textes consultés et lus

2) Travail de groupe - Étude descriptive et analytique d'une institution/agence spécialisée de l'ONU (30 % de la note finale)

Chaque groupe sera formé de **2-3 étudiants (es) max**

Présentation des résultats de la recherche en classe (15-20 minutes, suivi de questions/réponses)

- Note pour la présentation en classe : 10 points
- Note pour le texte final de la recherche : 25 points

Les présentations auront lieu lors des séances prévues à cet effet, soit le **13 novembre** (les institutions économiques et commerciales), le **20 novembre** (les institutions de développement), le **27 novembre** (les institutions de paix et de sécurité), le **4 décembre** (les institutions sociales, humanitaires et culturelles).

Les modalités et l'ordre des présentations en classe seront abordées ultérieurement. Le travail final doit être remis au plus tard le **11 décembre 2018**

3) Note de synthèse (30 %)

Une note de synthèse est un document qui présente des informations pertinentes et nécessaires à la prise de décision sur un sujet donné de la politique internationale. Le but de cet exercice consiste à l'atteinte de résultats pédagogiques spécifiques relatifs à une mise en situation donnée.

Voici le sujet retenu pour cette session :

Devant prendre part à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU à New York, votre ministre des affaires étrangères envisage de communiquer la position officielle du pays au sujet de la question de la non-prolifération nucléaire en Corée du Nord. Il vous est demandé d'écrire une note de synthèse présentant l'état de la situation et des pistes pouvant mener à une prise de position pertinente autour de la question. Rédigez une note de synthèse à ce sujet à l'intention du ou de la responsable de la diplomatie de votre pays. (4-5 pages).

N.B. Le plus possible, vous devez, dans votre texte, tenir compte du contexte international dans lequel survient cette réunion, de l'état de la situation, des

intérêts nationaux de l'État, des valeurs qu'il défend dans le monde ainsi que des opportunités et contraintes de choix de la politique internationale.

Cet exercice compte pour **30% de la note finale**. Le travail doit être remis **au plus tard le 27 novembre 2018**.

Les modalités et directives concernant cet exercice vous seront communiquées par courriel. Les autres questions s'y rapportant seront abordées en classe et les décisions prises conjointement en fonction des normes du module et du département.

PLAN DU COURS

4 septembre

Introduction générale – Présentation du cours et de l'organisation de la session

PREMIÈRE PARTIE

Organiser les relations internationales

11 septembre

Perspectives

Dario Battistella « La coopération » in *Théories des relations internationales*, 2^{ème} édition, Paris : Presses des Sciences Po, 2006, p. 394-425

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Coopération et organisation » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 13-20

18 septembre

Approches

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (dir.) « Des approches théoriques à renouveler » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 61-74.

Michael Barnett et Matha Finnemore “Political Approaches” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 41-57.

Jorge E. Velasquez “Legal Perspectives” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 58-81.

25 septembre

Les organisations internationales : Rôle, fonctions, types

Lecture recommandée

M.-C. Smouts, « La place des organisations dans la vie internationale », dans M.-C. Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 29-56

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Typologies et approche globale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 45-58

Delphine Allés, Frédéric Ramel, Pierre Grossier, Les Organisations Intergouvernementales in *Les Relations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2018, p.121-135

Lecture complémentaire

Clive Archer “Role and Function of International Organizations” in *International Organizations*, 3^{ème} éd., Londres : Routledge, 2001, p. 65-111.

Deuxième partie : Historique, évolution et structure des OI

2 octobre - Historique et évolution : Des unions administratives à la Société des Nations (SDN)

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l’action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 21-33.

Diane Ethier « Évolution historique » in *Introduction aux relations internationales*. Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2010, 4^e édition p. 96-107.

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The League of Nations » in David Armstrong *et al.* (dirs.) *International Organisation in World Politics*, 3^{ème} édition, London: Palgrave, 2004, p. 16-36 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Lecture complémentaire

Clive Archer « Definitions and History » in Clive Archer *International Organizations*, 3^{ème} édition, London: Routledge, 2001, p. 1-34 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Pierre Gerbet, Victor Yves Ghebali et Marie Renée Mouton, “Origine et structure de la Société des Nations” dans *Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, éditions Richelieu, p. 13-143, 1973 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

9 octobre - L'Organisation des Nations Unies : Principes, structure et système

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l'action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 36-44.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Une fonctionnalité controversée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 75-107

Guillaume Devin et Delphine Placidi-Frot, « Les évolutions de l'ONU : concurrences et intégration », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 21-41.

Lecture complémentaire

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd'hui*, chapitre I, « L'organisation des Nations Unies », New York, 2008, p. 1-78. (Disponible à la réserve de la bibliothèque centrale)

16 octobre - EXAMEN INTRA

23 octobre - Semaine de relâche

TROISIÈME PARTIE
Cadre de l'ONU pour la paix

30 octobre – La sécurité collective et la problématique de l'intervention internationale

Philippe Moreau-Desfarges « La sécurité collective » in *L'ordre mondial*, chapitre 3, Armand Colin, 2008, p. 85-119.

Alexandra, Novosseloff, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité*, chapitre II, **partie III**, « Les mécanismes du chapitre VII de la Charte » ; **partie IV** « L'ONU : Une organisation de sécurité collective ou de défense collective ? » Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 113-134.

Lectures complémentaires

Paul Tavernier « Article 27 : Vote » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 935-957.

Rafâa Ben Achour « Les Opérations de maintien de la paix » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Economica, 2005, p. 265-286.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

6 novembre - Les opérations de paix de l'ONU : cadre conceptuel et opérationnel

Lecture

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

Alex J. Bellamy et Paul D. Williams « Peace Operations in the Twenty-First Century » in *Understanding Peacekeeping*, Polity press, deuxième édition, 2010, p. 121-152

QUATRIÈME PARTIE
Les agences spécialisées de l'ONU

13 novembre

Les agences à vocation économique, commerciale et industrielle

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Les agences à vocation économique, commerciale et industrielle

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Organisation mondiale des douanes (OMD)

Fonds monétaire international (FMI)

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Organisation mondiale du tourisme

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)

Organisation maritime internationale (OMI)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Union Postale Universelle (UPU)

Lectures

Ngaira Woods "Bretton Woods Institutions" in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 233-253.

Yves Schemeil « L'Organisation mondiale du commerce et l'instabilité internationale » in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (dir.) *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, p. 39-58

Jean-Pierre Cling *et al.* « La Banque mondiale, entre transformations et résilience », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 43-65

20 novembre - Les agences de coopération pour le développement

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Le Groupe de la Banque mondiale

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Autorité internationale des fonds marins (ISA)

Lectures

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « La transformation du multilatéralisme » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 121-158

27 novembre - Les agences à vocation sociale, humanitaire et culturelle

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Organisation internationale du travail (OIT)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ((HCDH)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Lecture

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

4 décembre - Les agences relatives à la paix et à la sécurité internationale

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)

Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA)

Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW)

Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBTO)

Direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

Lecture

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les nouvelles orientations de la sécurité internationale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 159-193.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à :

http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

11 décembre - Enjeux actuels et futurs du système des Nations Unies

Koffi Annan, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous*, Rapport du secrétaire général des Nations Unies, New York, 21 mars 2005.

http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/docs/gaA.59.2005_Fr.pdf

Mark Mallow Brown "Can the UN be reformed?" *Global Governance* 14 (2008), p. 1-12.

Alexandra Novosseloff, « L'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, Vol 128, sept-décembre 2006, p. 3-14.

Visionnement du documentaire *L'ONU, dernière station avant l'enfer*, réalisé par Pierre-Olivier François



UQAM

TOLÉRANCE ZÉRO r18.uqam.ca

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18](#)



Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM